



**NATIONS  
UNIES**

**UNEP/PP/INC.1/9**



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
4 octobre 2022

Français  
Original : anglais

---

**Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer  
un instrument international juridiquement contraignant sur la  
pollution plastique, y compris dans le milieu marin  
Première session**

Punta del Este (Uruguay), du 28 novembre au 2 décembre 2022  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Préparation d'un instrument international juridiquement contraignant  
sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin**

**Aperçu des financements actuellement disponibles pour la lutte contre la  
pollution plastique dans le cadre d'accords internationaux de financement, y  
compris d'autres processus, programmes, fonds multilatéraux, banques de  
développement et initiatives du secteur privé<sup>1</sup>**

**Note du Secrétariat**

1. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, adoptée le 2 mars 2022 et intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », un groupe de travail ad hoc à composition non limitée s'est réuni à Dakar du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2022 en vue de préparer les travaux du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin. Le groupe de travail à composition non limitée est convenu d'une liste de documents que le secrétariat soumettra au Comité intergouvernemental de négociation à sa première session. Il a notamment été demandé au secrétariat de fournir un « aperçu des financements actuellement disponibles pour la lutte contre la pollution plastique dans le cadre d'accords internationaux de financement, y compris d'autres processus, programmes, fonds multilatéraux, banques de développement et initiatives du secteur privé ».
2. L'annexe à la présente note est la réponse à cette demande. Le secrétariat a également préparé le document d'information UNEP/PP/INC.1/INF/10 qui fournit un avenant au présent aperçu et comporte d'autres données et informations de base.

---

<sup>1</sup> This document has not been formally edited

## Annexe

# Aperçu des financements actuellement disponibles pour la lutte contre la pollution plastique dans le cadre d'accords internationaux de financement, y compris d'autres processus, programmes, fonds multilatéraux, banques de développement et initiatives du secteur privé

## Section 1 : Introduction

1. **Le présent document a pour objectif de** donner un « aperçu des financements actuellement disponibles pour la lutte contre la pollution plastique dans le cadre d'accords internationaux de financement, y compris d'autres processus, programmes, fonds multilatéraux, banques de développement et initiatives du secteur privé ». Le but est d'offrir une vue d'ensemble comme contribution aux discussions sur le financement de l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin.

2. La résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, au paragraphe 3(n), demandait **au Comité intergouvernemental de négociation d'examiner les dispositions visant à préciser les modalités pour le renforcement des capacités et l'assistance technique, le transfert de technologie selon des conditions mutuellement convenues, et une assistance financière** lors de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin. Reconnaisant que la mise en œuvre effective de certaines obligations juridiques au titre de l'instrument dépend de la disponibilité d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique et financière adéquate, la résolution 5/14 demande également, au paragraphe 4(b), **au Comité intergouvernemental de négociation d'examiner « la nécessité d'un mécanisme financier visant à soutenir la mise en œuvre de l'instrument, y compris l'option d'un fonds multilatéral dédié ».**

3. Les **objectifs spécifiques** du présent aperçu sont les suivants : a) apporter des éclaircissements sur la façon dont « les financements actuellement disponibles pour la lutte contre la pollution plastique dans le cadre d'accords internationaux de financement » pourraient être définis et b) recenser les ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre la pollution plastique, en mettant à jour et en étendant l'inventaire 2020 des accords de financement existants fournis dans le document UNEP/AHEG/2020/4/3<sup>2</sup> « Recensement des ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin ».

### 4. Structure du document :

- Section 1 : Introduction
- Section 2 : Champ d'application, méthodes et matériaux
- Section 3 : Examen des financements internationaux de la lutte contre la pollution plastique
- Section 4 : Aperçu d'autres accords internationaux de financement
- Section 5 : Résumé et conclusions.

## Section 2 : Champ d'application, méthodes et matériaux

5. **Cadre conceptuel.** Le financement de la lutte contre la pollution plastique est une stratégie intégrée d'interventions de financement au niveau mondial qui vise à créer de nouveaux modèles de production et de consommation de plastiques, une transition de l'économie linéaire à l'économie circulaire des

---

<sup>2</sup><https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35933/UNEP%20AHEG%204%203%20English%2029%20Sept%202020.pdf?sequence=9&isAllowed=y>

plastiques. Le concept de financement de la transition<sup>3</sup> est un point de départ utile et sous-tend le champ d'application du présent aperçu, c'est-à-dire un financement important et catalytique pour permettre cette transition.

## 6. Champ d'application.

(a) **Par « donner un aperçu », on entend le processus de définition, de catalogage et d'analyse des nouvelles évolutions en matière de financement international de la lutte contre la pollution plastique.** La pollution plastique doit être abordée tout au long du cycle de vie des plastiques, à de multiples niveaux (gouvernance, politiques et cadres juridiques, production, consommation et post-consommation), grâce à des décisions prises et à des actions menées par divers acteurs des sphères publique, privée et citoyenne qui font appel à différentes sources, structures et ampleurs de financement. Ce champ d'application comprend :

- **Les évolutions significatives en matière de financement de janvier 2020 à août 2022.** Le présent aperçu met l'accent sur les évolutions en matière de financement qui permettent des flux de financement supplémentaires aux niveaux national et infranational, ainsi qu'au sein de secteurs industriels critiques.<sup>4</sup>
- **Certains mécanismes de financement supplémentaires qui ne s'attaquent pas directement à la pollution plastique sont examinés** parce qu'ils sont jugés pertinents pour tirer des enseignements liés aux accords internationaux de financement pour la lutte contre la pollution par le plastique.

(b) **Exclus du champ d'application.** Le présent document ne fournit pas une vue d'ensemble détaillée, investissement par investissement, projet par projet, des financements internationaux pour les actions d'atténuation de la pollution plastique. Il met plutôt en évidence les principales évolutions et approches qui se dessinent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les flux financiers secondaires aux niveaux national et infranational, les actions communautaires ou volontaires, ne sont pas pris en compte. Ils sont certes importants pour les résultats locaux en matière de pollution plastique, mais il s'agit de flux de financement diffus, à petite échelle et souvent mal documentés. Le présent document n'a pas pour objectif de quantifier l'ensemble des ressources mobilisées.

7. **Base de référence :** le résumé provisoire de l'inventaire des ressources et mécanismes techniques et financiers destinés à aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin (UNEP/AHEG/2020/4/3<sup>5</sup>), ci-après dénommé « Inventaire 2020 », accompagné de ses sources de données sous-jacentes, à savoir l'Inventaire des politiques en matière de plastiques du Nicholas Institute for Energy, Environment & Sustainability de la Duke University,<sup>6</sup> sert de base de référence, ainsi qu'une description des principaux problèmes mis en évidence par les parties prenantes du financement international de la pollution plastique lors de sa préparation en 2019.<sup>7</sup>

8. **Sources des données.** Le document d'information UNEP/PP/INC.1/INF/10 est fourni en tant qu'avenant au présent document et comporte les données utilisées pour le présent aperçu. Les sections 3

<sup>3</sup> Tandon, A. (2021, p13). *Transition finance: Investigating the state of play: A stocktake of emerging approaches and financial instruments* (OECD Environment Working Papers No. 179; OECD Environment Working Papers, Vol. 179). <https://doi.org/10.1787/68becf35-en>:

*In each country, the transition must occur in the real economy (at country, sectoral and corporate level) as well as the financial system (from central banks to investors, commercial banks and retail investors). Differing socio-economic circumstances, resource endowment, priorities, visions for post 2050 economic structure, social and political acceptability, particularly in terms of what constitutes a just transition, will all influence long-term goals and the nature of the transition in different countries.*

<sup>4</sup> Drawing from Raubenheimer, K., & Urho, N. (2020). Rethinking global governance of plastics – The role of industry. *Marine Policy*, 113, 103802. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103802>; 3.

*“First, initial seed-funding is needed from international funds through the agreement to help countries develop the capacity to implement self-sustaining waste management processes that rely on the use of economic instruments. Second, once initial capacity is in place, waste management systems themselves are funded from domestic sources.”*

<sup>5</sup> Provisional summary of the Inventory of technical and financial resources and mechanisms for supporting countries in addressing marine plastic litter and microplastics, available at [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31980/DRAFT%20UNEP\\_AHEG\\_2020\\_4\\_3\\_Inventory%20of%20technical%20and%20financial%20resources%20and%20mechanisms.pdf](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31980/DRAFT%20UNEP_AHEG_2020_4_3_Inventory%20of%20technical%20and%20financial%20resources%20and%20mechanisms.pdf).

<sup>6</sup> Accessible at <https://nicholasinstitute.duke.edu/plastics-policy-inventory>.

<sup>7</sup> This includes 1) submissions from stakeholders on activities and how these were funded. 2) desktop review finalized in 2020.

et 4 du présent document sont basées sur des informations secondaires et une analyse de synthèse, mais pas sur un examen systématique. La base de référence (section 3, A) a été construite à partir des rapports des enquêtes des points focaux nationaux de l'Inventaire 2020 et d'entretiens semi-structurés menés en 2019.

9. **Principales hypothèses.** a) L'Inventaire 2020 a permis de recenser les accords de financement au-delà des interventions des écosystèmes marins tout au long du cycle de vie des plastiques ; b) l'inventaire des politiques en matière de plastique du Nicholas Institute for Energy, Environment & Sustainability de la Duke University est mis à jour régulièrement et de manière exhaustive ; c) il existe suffisamment de chevauchements, de similitudes ou d'expériences analogues dans la manière dont d'autres actions mondiales sur le climat, la pollution environnementale, les produits chimiques et les déchets, la biodiversité et la santé sont financées pour fournir des enseignements pertinents pour l'avenir du financement des actions de lutte contre la pollution plastique (section 4).

### **Section 3 : Examen des financements internationaux de la lutte contre la pollution plastique**

#### **A. Base de référence : caractérisation de la situation en 2019**

10. **Inventaire 2020.** En 2019, un inventaire non exhaustif du financement de la lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin a été élaboré pour répertorier les interventions de financement tout au long du cycle de vie des plastiques (UNEP/AHEG/2019/3/3<sup>8</sup>). Il a fait l'objet d'un rapport dans le *Résumé provisoire de 2020 de l'inventaire des ressources ou mécanismes techniques et financiers visant à aider les pays à faire face aux déchets plastiques et aux microplastiques dans le milieu marin* (UNEP/AHEG/2020/4/3<sup>9</sup>).

11. **Cinq problèmes de base ont été identifiés dans l'Inventaire 2020<sup>10</sup> et constituent le cadre du présent aperçu<sup>11</sup> :**

(a) **Attrait des investissements privés.** Entre 2019 et 2020, on s'est inquiété de la manière dont les investissements privés allaient être obtenus pour lutter contre la pollution plastique en raison d'un manque perçu d'incitations financières, de modèles commerciaux viables et du fait de risques prohibitifs pour les investisseurs privés. Des difficultés à utiliser l'aide bilatérale pour soutenir des projets du secteur privé ont été notées. Un appel a été lancé en faveur d'un renforcement des initiatives public-privé afin de catalyser les investissements privés dans la lutte contre la pollution plastique tout au long du cycle de vie des plastiques.

(b) **Accès des pouvoirs publics nationaux aux mécanismes de financement multilatéraux.** Des défis standard ont été notés entre 2019 et 2020 pour les pays désireux d'accéder à des fonds multilatéraux. Des projets bancables et évolutifs sont nécessaires pour accéder à ces financements, et les compétences requises peuvent ne pas être présentes pour les développer. En conséquence, des appels spécifiques ont été lancés pour appuyer les interventions visant à combler ces lacunes, y compris le renforcement des capacités et le financement de démarrage en vue de créer des filières de projets admissibles et convaincants pour les demandes futures.

(c) **Difficultés de coordination des fonds multilatéraux et bilatéraux.** L'examen 2020 a identifié l'importance d'une plus grande coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux, tant au niveau régional que national. Il a souligné qu'une meilleure coordination des financements en Asie et dans le Pacifique, où les investissements et les financements sont en hausse, était susceptible d'avoir un impact particulier compte tenu des flux de pollution plastique dans cette région. En outre, un alignement

---

<sup>8</sup> UNEP/AHEG/2019/3/3 Identification of financial resources and mechanisms for supporting countries in addressing marine plastic litter and microplastics\*\*, available at <https://apps1.unep.org/resolution/uploads/k1904570.pdf>.

<sup>9</sup> Provisional summary of the Inventory of technical and financial resources and mechanisms for supporting countries in addressing marine plastic litter and microplastics, available at [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31980/DRAFT%20UNEP\\_AHEG\\_2020\\_4\\_3\\_Inventory%20of%20technical%20and%20financial%20resources%20and%20mechanisms.pdf](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31980/DRAFT%20UNEP_AHEG_2020_4_3_Inventory%20of%20technical%20and%20financial%20resources%20and%20mechanisms.pdf).

<sup>10</sup> These issues were documented through stakeholder interviews and consultation processes through the process to produce the 2020 Inventory (UNEP/AHEG/2022/4/3).

<sup>11</sup> Data housed in the Global Partnership for Marine Litter Platform: <https://digital-gpmarinelitter.hub.arcgis.com/maps/gpmarinelitter:marine-litter-and-plastic-pollution-resources-financing-resources/about>.

accru entre la conception et l'administration du financement international, d'une part, et les priorités, la planification stratégique et les procédures budgétaires au niveau national, d'autre part, a également été identifié comme une priorité.

(d) **Ressources pour une approche stratégique de la prévention de la pollution plastique.** Outre le maintien des investissements essentiels dans la gestion des déchets, les parties prenantes ont réfléchi au besoin de ressources pour des initiatives stratégiques plus en amont dans le cycle de vie des plastiques. De tels investissements ou soutiens permettraient aux pays d'aborder des questions telles que l'évitement et la réduction et d'amorcer ainsi la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire des plastiques. Dans ce contexte, une approche stratégique comprendrait idéalement un rééquilibrage des flux de financements vers des secteurs qui ont une empreinte plastique importante, notamment le textile et l'agriculture.

(e) **Un accent explicite sur les préoccupations d'équité, de genre et de justice dans des solutions innovantes pour lutter contre la pollution plastique.** L'examen 2019 a également identifié la nécessité de prêter davantage attention à l'intégration du genre, aux engagements communautaires et aux initiatives des communautés autochtones.

## **B. Analyse de l'évolution des financements internationaux de la lutte contre la pollution plastique 2020 - 2022<sup>12</sup>**

12. **Le principal progrès depuis 2020 semble être un abandon du traitement de la pollution plastique comme une question de gestion des déchets ou de la pollution environnementale. En 2022, la pollution plastique est plutôt considérée comme un défi généralisé de consommation et de production durables.** La question occupe à présent une place centrale dans de nombreux discours et actions sur les transitions vers l'économie circulaire. Elle est désormais considérée comme un élément intégral de la compréhension des causes, des conséquences et des actions urgentes requises pour relever les défis mondiaux interdépendants du climat<sup>13</sup>, de la biodiversité<sup>14</sup> et de l'équité<sup>15</sup>.

13. **Les accords multilatéraux pour le financement de la lutte contre la pollution plastique se multiplient.** On observe que le financement est largement canalisé avec une orientation thématique dans le cadre d'initiatives plus larges sur des domaines tels que la santé des océans, la gestion des déchets solides, l'économie bleue et l'économie circulaire. À l'heure actuelle, les flux de financement multilatéraux destinés à endiguer la pollution plastique semblent se présenter sous la forme d'une combinaison d'investissements, de garanties, d'émissions d'obligations et de subventions accordées aux acteurs privés ou publics. Certains financements ont également été mobilisés dans le cadre de projets de transition climatique, l'accent étant mis sur les industries productrices de plastiques qui génèrent une production plus propre et ont des objectifs d'efficacité des ressources plus importants, parallèlement aux résultats escomptés en matière de décarbonisation.

14. **De nouvelles initiatives ont été lancées par un certain nombre de banques multilatérales de développement.** Par exemple, la Banque mondiale a prévu de consacrer 2,5 milliards USD à des projets visant à réduire la pollution plastique dans les années à venir.<sup>16</sup> La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, à travers la Green Economy Financing Facility, par exemple, a investi dans la décarbonisation et dans d'autres formes de production de plastiques plus propres et économes en ressources. Des actions pratiques de financement de démarrage sont observées. C'est le cas de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, la Société financière internationale qui prêtent principalement au secteur privé ou à

<sup>12</sup> See UNEP/PP/INC.1/INF/10 for underlying data tables for this section.

<sup>13</sup> Bauer, F., Nielsen, T. D., Nilsson, L. J., Palm, E., Ericsson, K., Frâne, A., & Cullen, J. (2022). Plastics and climate change—Breaking carbon lock-ins through three mitigation pathways. *One Earth*, 5(4), 361–376. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2022.03.007>.

<sup>14</sup> Tekman, M.B., Walther, B.A., Peter, C., Gutow, L., & Bergmann., M. (2022). *Impacts of plastic pollution in the oceans on marine species, biodiversity and ecosystems* (p. 17). WWF Germany. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.5898684>.

<sup>15</sup> UNEP (2021). *Neglected: Environmental Justice Impacts of Marine Litter and Plastic Pollution*. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/35417>.

<sup>16</sup> World Bank (4 April 2022). *How the world bank is addressing marine plastic pollution*. Available at: <https://www.worldbank.org/en/topic/how-the-world-bank-group-is-addressing-marine-plastic-pollution#3>.

des partenariats public-privé. L'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'Agence américaine de financement pour le développement international (DFC), la Banque européenne d'investissement, la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Agence française de développement (AFD) ont soutenu le fonds Circulate Capital Ocean. La Banque allemande de développement (KfW) accorde un prêt à long terme de 50 millions USD<sup>17</sup> au fabricant et recycleur mondial de résine plastique Indorama Ventures Public Company Ltd (IVL) pour développer le recyclage du plastique en Asie. Le Centre japonais de coopération internationale (JICE) a accordé 2,7 milliards<sup>18</sup> d'euros de financement de projets à long terme à des entreprises pour accroître l'efficacité des ressources, réduire les déchets et créer de nouveaux modèles commerciaux à fin 2020. Le secteur de la pollution plastique étant une source d'investissement relativement nouvelle pour les banques multilatérales de développement, on observe que certaines d'entre elles limitent leurs engagements dans ce domaine à des approches « ne pas nuire » par l'application d'évaluations ou de garanties environnementales et sociales dans le cadre des pratiques standard de prêt et d'investissement multilatéraux. Au fur et à mesure que le thème et l'impératif de la pollution plastique se développent, et que les emprunteurs souhaitent profiter des fonds des banques multilatérales de développement dans ce domaine, il sera essentiel que les banques multilatérales de développement abordent cette question comme un sujet d'investissement critique pour la durabilité à long terme, la réduction de la pauvreté et pour le développement, par opposition à une entreprise de prêt de niche. Alors que le document de 2019 comportait un certain nombre d'observations concernant les efforts régionaux européens, il convient de noter que de nouveaux efforts régionaux sont désormais également déployés dans d'autres régions. Par exemple, l'Afrique est très présente sur la question (engagements de la Convention de Bamako, 2020 ; Alliance africaine pour l'économie circulaire, actions de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel dans le cadre de l'initiative MARINE<sup>19</sup>) avec un nombre important d'initiatives.

**15. Le financement bilatéral a évolué de manière significative depuis 2019.** Bien qu'il s'agisse encore d'un élément essentiel pour une action rapide et ciblée, c'est l'expérimentation et l'innovation dans les modalités de financement avec la participation du secteur privé qui semblent s'être fortement développées au cours des trois dernières années. L'aide publique au développement évolue dans un environnement en pleine mutation depuis 2020.<sup>20</sup> Les initiatives public-privé et le soutien du secteur privé visant à catalyser l'investissement privé et le changement des pratiques industrielles semblent prendre de l'ampleur.

- (a) Dans la région Asie-Pacifique, on observe un investissement bilatéral actif continu, la majorité apparaissant comme des modèles de financement en partenariat, ce qui indique peut-être une coordination accrue entre les donateurs. Les scandales de 2018 concernant les mouvements transfrontières de déchets ont été suivis d'effets grâce à l'amendement de Bâle sur les plastiques avec des engagements pris par des entreprises internationales de ne pas expédier de déchets, mais les lacunes et la surveillance restent des défis permanents.
- (b) En Europe, l'accent semble mis sur les investissements des petites et moyennes entreprises visant à catalyser l'innovation en matière de produits et de matériaux dans la région et au-delà. Ces entreprises proposent des solutions innovantes pour remplacer le plastique. Les institutions de cette région restent solides pour faciliter le financement plus traditionnel d'infrastructures de gestion des déchets (subventions, prêts) à l'étranger.
- (c) Dans la région du Moyen-Orient, le plastique est une question de développement stratégique dans le contexte des économies circulaires des plastiques et est moins évoqué comme problème de pollution.
- (d) La région d'Amérique latine semble connaître des dynamiques de population, de consommation et de pollution plastique marine similaires à celles constatées pour l'Asie-Pacifique en 2019. La Banque interaméricaine de développement investit 4 millions USD et accorde une subvention de coopération technique de 500 000 USD pour des solutions innovantes visant à lutter contre les déchets plastiques

---

<sup>17</sup> [https://www.deginvest.de/Newsroom/News/Pressemitteilungen-Details\\_624832-2.html](https://www.deginvest.de/Newsroom/News/Pressemitteilungen-Details_624832-2.html)

<sup>18</sup> EU Joint Initiative on Circular Economy, EIB (2020, available at: ) <https://www.eib.org/en/press/all/2020-287-the-joint-initiative-on-circular-economy-reaches-over-a-quarter-of-its-five-year-target-and-supports-ground-breaking-circular-economy-projects>

<sup>19</sup> [https://www.mofa.go.jp/ic/ge/page25e\\_000317.html](https://www.mofa.go.jp/ic/ge/page25e_000317.html)

<sup>20</sup> OECD (2022), *Development Co-operation Profiles*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/2dcf1367-en>.

dans les océans et les voies navigables d'Amérique latine et des Caraïbes. L'Agence française de développement finance certains projets de gestion des déchets dans les Caraïbes.

- (e) Aux États-Unis d'Amérique, l'exemple de Morgan Stanley illustre bien l'engagement du secteur bancaire d'investissement dans le secteur du plastique.<sup>21</sup> En outre, en ce qui concerne l'alignement des priorités, certains projets bilatéraux sont relativement nouveaux et il est donc pour l'instant difficile de les évaluer par rapport aux priorités nationales et locales. Par exemple, on observe à la fois des investissements et des prêts en amont en faveur de la recherche et du développement liés à des actions du secteur privé dans le pays et dans les pays partenaires du développement ; le financement plus traditionnel d'infrastructures de gestion des déchets se poursuit, mais la manière dont ces priorités ont été sélectionnées et façonnées en fonction des points de vue et des besoins nationaux n'apparaît pas clairement dans la documentation des projets actuellement disponible.

**16. L'investissement dans les politiques nationales de lutte contre la pollution plastique se poursuit, bien qu'à un rythme plus lent que celui de 2019. Les instruments commencent à se diversifier de manière à encourager davantage la participation du secteur privé au financement des actions de lutte contre la pollution plastique.** L'examen annuel de 2022 des tendances de l'Inventaire des politiques en matière de plastiques a noté un ralentissement des nouvelles politiques et législations adoptées entre 2020 et 2021. La pandémie de COVID-19 et le décalage entre la promulgation et l'inclusion dans les bases de données internationales sont cités comme des explications possibles.<sup>22</sup>

- (a) Les nouveaux efforts semblent se concentrer de plus en plus sur les interventions en amont, souvent centrées sur les plastiques à usage unique et principalement à travers des instruments réglementaires comme les interdictions.<sup>23</sup> Les instruments du type « pollueur-payeur » sont déjà courants dans les politiques de gestion des déchets et certains s'attaquent explicitement à la pollution plastique (taxes sur les sacs en plastique, par exemple). Toutefois, la majorité des instruments économiques traditionnels visent à encourager l'amélioration des pratiques de gestion en aval et à augmenter les recettes (ou le recouvrement des coûts) plutôt qu'à créer des incitations pour de nouvelles pratiques de production, de nouveaux modèles commerciaux ou de nouvelles offres de produits qui réduisent la production et la consommation de plastiques en amont en termes absolus. Des études récentes mettent en doute l'efficacité de ces instruments pour atteindre conjointement les objectifs de durabilité et ceux de financement.<sup>24</sup> Un nouvel effort est peut-être en cours pour aborder cette question. Comme exemple, on peut noter la mesure fiscale sur les plastiques qui fait partie d'un ensemble d'instruments dans le cadre du Pacte vert de l'Union européenne.<sup>25</sup> Un autre exemple est la Responsabilité élargie du producteur (REP), qui rend les entreprises responsables de la collecte, du traitement et de l'élimination des produits de post-consommation, ainsi que du coût de ces opérations. Bien qu'il n'existe aucune définition commune de la responsabilité élargie du producteur, celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est largement utilisée : « *une approche de politique*

<sup>21</sup> Data table 4, UNEP/PP/INC.1/INF/10

<sup>22</sup> Karasik, R., Bering, J., Griffin, M., Diana, Z., Laspada, C., Wang, Y., Pickle, A., & Viridin, J. (2022). *Annual Trends in Plastics Policy: A Brief* (NI PB 22-01; p. 22). Duke University.

<sup>23</sup> Diana, Z., Vegh, T., Karasik, R., Bering, J., D. Llano Caldas, J., Pickle, A., Rittschof, D., Lau, W., & Viridin, J. (2022). The evolving global plastics policy landscape: An inventory and effectiveness review. *Environmental Science & Policy*, 134, 34–45. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2022.03.028>.

<sup>24</sup> Two recent studies:

Desalegn, G., & Tangl, A. (2022). Banning Vs Taxing, Reviewing the Potential Opportunities and Challenges of Plastic Products. *Sustainability*, 14(12), 7189. <https://doi.org/10.3390/su14127189>

Pérez-Morón, J. M. (2023). To Tax or not to Tax Sin Goods: That's the Question for Emerging Economies. In B. Alareeni & A. Hamdan (Eds.), *Innovation of Businesses, and Digitalization during Covid-19 Pandemic* (Vol. 488, pp. 411–419). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-031-08090-6\\_25](https://doi.org/10.1007/978-3-031-08090-6_25): “sometimes, taxes on sins do not discourage unhealthy behaviors nor are they a good way to increase government revenues”.

<sup>25</sup> KPMG (September 2021), *Plastic Tax: Reduce, reuse, recycle*. <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2021/09/plastic-tax.html>.

environnementale dans laquelle la responsabilité d'un producteur à l'égard d'un produit s'étend au stade post-consommation de son cycle de vie ».<sup>26</sup>

- (b) Depuis les années 1990, la plupart des pays de l'OCDE et de nombreuses économies émergentes ont mis en place des programmes de responsabilité élargie du producteur pour des produits tels que les emballages, les équipements électroniques, les batteries et les véhicules. Bien qu'ils partagent des principes communs, ces programmes ont des applications et des mesures d'application différentes, en fonction des objectifs attendus, des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance définie par la législation nationale. Divers instruments économiques sont utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur et sont généralement appliqués en combinaison pour transférer aux producteurs la responsabilité financière de la reprise et du traitement des déchets réglementés par la politique nationale. Par exemple : obligations de reprise réglementées, systèmes de remboursement des dépôts, taxes d'élimination finale, redevances, impôts et subventions sur les matériaux. Ces systèmes n'ont généralement pas été introduits spécifiquement pour le plastique en tant que matériau, mais ils peuvent intégrer et intègrent effectivement la prise en compte de ce matériau comme partie d'un produit. Dans de nombreux cas, pour qu'un instrument ayant pour objectif de réduire la pollution plastique soit efficace, il devra introduire des dispositifs qui iront plus loin sur les plastiques difficiles à recycler et voir si ces dispositifs peuvent influencer les changements de conception en amont.<sup>27</sup> **Depuis 2019, de nouveaux instruments de responsabilité élargie du producteur spécifiquement conçus pour prévenir la pollution plastique ont été créés en Inde (2020), en Malaisie (2021), au Panama (2021) et en Turquie (2021).** L'Inde est en tête de ce peloton avec un modèle de plafonnement et d'échange, selon lequel les actions directes de recyclage des emballages génèrent des crédits pour des réalisations vérifiées, qui peuvent ensuite être échangés sur un marché créé par une obligation légale pour permettre à chaque producteur de démontrer des contributions minimales. D'intéressantes actions infranationales sont également en cours. Par exemple, en 2021, neuf États des États-Unis d'Amérique ont coordonné leurs efforts de responsabilité élargie du producteur en matière de déchets d'emballages à travers un nouveau réseau lancé en 2021.<sup>28</sup>

**17. Des dispositifs privés et hybrides prolifèrent, bien qu'il soit difficile d'évaluer leurs contributions et leurs impacts à l'heure actuelle.** Les mécanismes de financement privés à but lucratif jouent un rôle de plus en plus important dans les efforts de financement de la lutte contre la pollution plastique depuis 2019, avec des fonds et des initiatives d'investissement déjà existants renforcés et ayant un impact, ainsi que quatre nouveaux fonds privés et deux nouveaux indices lancés explicitement pour lutter contre la pollution plastique au cours de cette période. Le Closed Loop Circular Plastics Fund a déclaré avoir reçu des investissements de 50 millions USD à ce jour, soit 50 % de son objectif fixé à 100 millions USD. Le deuxième fonds de Circulate Capital, Ocean Fund I-B (CCOF I-B), a été lancé en 2021 pour investir dans une technique de rupture et dans la chaîne de valeur du recyclage en Asie du Sud et du Sud-Est. Le fonds a reçu un engagement de 20 millions USD de la Banque européenne d'investissement et vise à lever au total 80 millions USD auprès d'investisseurs privés. Alliance to End Plastic Waste et Lombard Odier Investment Managers ont annoncé leur intention de lancer un autre fonds circulaire pour le plastique, en recherchant 500 millions USD auprès d'investisseurs institutionnels et autres. Les partenariats visant à répartir les risques sont courants. Des accords mixtes ou hybrides semblent figurer dans de nombreux accords de financement privés.

### C. Progrès réalisés depuis 2019 sur les questions de base identifiées

18. Les difficultés et les opportunités relevées en 2019 évoluent dans un paysage de financement dynamique et diversifié :

---

<sup>26</sup> OECD (2001). *Extended Producer Responsibility – A guidance manual for governments*. Available at: <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264189867-en.pdf?expires=1664437618&id=id&accname=ocid195767&checksum=2CC8A5AF8B655B8AC027D63E57CB9576>.

<sup>27</sup> Tojo, N. (2004). *Extended producer responsibility as a driver for design change: Utopia or reality?* International Institute for Industrial Environmental Economics. Leal Filho, W., Saari, U., Fedoruk, M., Iital, A., Moora, H., Klöga, M., & Voronova, V. (2019). An overview of the problems posed by plastic products and the role of extended producer responsibility in Europe. *Journal of Cleaner Production*, 214, 550–558. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2018.12.256>

<sup>28</sup> <https://www.packaginginsights.com/news/nine-us-states-coordinate-on-epr-legislation-holding-manufacturers-accountable-for-plastic-waste.html>.

(a) **Des progrès peuvent être observés en matière d’attractivité pour les investissements privés, bien qu’il faudra a) d’autres actions d’investissement et de financement directs pour lutter contre la pollution plastique et b) une intégration adéquate des questions de pollution plastique dans les stratégies, politiques et critères de prêt, d’investissement et de sauvegarde par les banques multilatérales et bilatérales de développement et les banques privées pour continuer à créer des incitations.**<sup>29</sup> En 2019, l’accent a été mis sur l’attractivité des projets disponibles pour les investissements privés et sur les difficultés à utiliser les financements multilatéraux et bilatéraux pour soutenir les projets du secteur privé. Trois ans plus tard, on peut voir des exemples dans différents secteurs d’activité d’entreprises directement impliquées dans les chaînes d’approvisionnement et de valeur des plastiques, et d’institutions financières qui s’efforcent de prendre le leadership sur les accords de financement de certaines manières significatives. La fonction de catalyseur et de soutien fournie par les institutions financières publiques, tant multilatérales que bilatérales, semble être un facteur pertinent. L’accès privé au financement multilatéral et bilatéral est soutenu et certaines actions de l’industrie émergent parce que les possibilités commerciales deviennent plus évidentes, peut-être à la suite du signal envoyé par l’accord visant à élaborer un nouvel instrument mondial sur la pollution plastique adopté en mars 2022. La résolution 5/14 de l’Assemblée des Nations unies pour l’environnement est citée par de nombreuses initiatives privées identifiées.

(b) **L’accès des pouvoirs publics nationaux aux accords multilatéraux de financement semble s’améliorer.** En 2019, les parties prenantes ont noté des difficultés à accéder aux fonds multilatéraux et à coordonner les budgets et plans nationaux avec des initiatives et fonds internationaux variés. Des appels spécifiques ont été lancés pour appuyer les interventions visant à combler ces lacunes, y compris le renforcement des capacités et le financement de démarrage en vue de créer des filières de projets admissibles et convaincants pour les demandes futures. Ces appels trouvent des réponses dans des exemples comme l’initiative Clean Oceans<sup>30</sup> et l’Initiative conjointe sur l’économie circulaire.<sup>31</sup> Lancée en février 2020, l’initiative Clean Oceans est la plus grande initiative commune consacrée au financement de projets visant à réduire la pollution plastique en mer. En trois ans, l’initiative a déjà atteint 80 % de son objectif en accordant 1,6 milliard d’euros de financement à long terme pour des projets des secteurs public et privé qui réduisent les rejets de plastiques, de microplastiques et d’autres débris dans les océans grâce à une meilleure gestion des déchets solides, des eaux usées et des eaux pluviales. L’Initiative conjointe sur l’économie circulaire fournit des prêts, des prises de participation, des garanties et une assistance technique à des projets admissibles et développe des structures de financement innovantes pour des infrastructures publiques et privées, des municipalités, des entreprises privées de différentes tailles ainsi que pour des projets de recherche et d’innovation. Entre 2019 et 2020, l’Initiative conjointe sur l’économie circulaire a accordé 2,7 milliards d’euros de financement de projets à long terme pour des projets d’économie circulaire, dont certains concernent directement la prévention en amont de la pollution plastique.

(c) **Les problèmes de coordination des fonds multilatéraux et bilatéraux s’atténuent en Asie, mais pourraient apparaître dans d’autres régions à l’avenir.** Le nombre de partenariats émergents témoigne peut-être d’une coordination accrue et améliorée entre les donateurs, y compris au niveau régional et national, ainsi qu’entre les acteurs du financement publics, privés et de la société civile depuis 2019. Exemples : la Banque européenne d’investissement, la Banque allemande de développement (KfW) et l’Agence française de développement se sont coordonnées pour générer 4 milliards d’euros de financement. Le Programme de lutte contre les plastiques marins de la région de l’Asie du Sud-Est (SEA-MaP) (P175659)<sup>32</sup> de la Banque mondiale améliore la coordination dans cette région. Une nouvelle frontière de coordination pourrait être la région du Moyen-Orient où la pollution plastique est considérée comme une question de développement stratégique dans la transition d’une économie linéaire à une économie circulaire des plastiques.

(d) **Des progrès semblent se produire dans l’affectation de ressources à une approche stratégique de prévention de la pollution plastique grâce à une concentration plus en amont et à certaines mesures dans d’importants secteurs de l’industrie, bien que des changements potentiels dans les**

<sup>29</sup> Raubenheimer, K., & Urho, N. (2020), as before, seem to share this understanding too.

<sup>30</sup> <https://www.eib.org/en/publications/the-clean-oceans-initiative>.

<sup>31</sup> 2020-287-the-joint-initiative-on-circular-economy-reaches-over-a-quarter-of-its-five-year-target-and-supports-ground-breaking-circular-economy-projects.

<sup>32</sup> [https://asean.org/wp-content/uploads/2022/05/SEA-MaP\\_P175659\\_ESMF\\_clean\\_May11.pdf](https://asean.org/wp-content/uploads/2022/05/SEA-MaP_P175659_ESMF_clean_May11.pdf)

**flux de financement bilatéraux puissent se traduire par une réduction ressources financières à long terme pour aborder les priorités stratégiques à l'avenir.**

i) Les instruments de gestion des déchets solides ont dominé l'inventaire 2019<sup>33</sup> : 50 des 74 ressources financières étaient axées sur le milieu et l'aval de la chaîne et une plus petite proportion des fonds était consacrée à la prévention des fuites de plastiques. L'accent géographique a été mis sur l'Asie et le Pacifique, près de la moitié de tous les instruments répertoriés dans l'inventaire (44 %) étant actifs dans ces régions. Au cours des trois dernières années, le financement de la prévention s'est accru, en mettant l'accent sur les interdictions éprouvées, mais aussi sur la création d'incitatifs pour éviter la pollution par le plastique, ainsi que sur le nettoyage et l'assainissement.

ii) En 2019, des initiatives stratégiques des secteurs du textile et de l'agriculture ont été perçues comme importantes en raison de l'empreinte plastique significative de ces secteurs d'activité :

- Un certain nombre d'initiatives liées au textile ont été lancées depuis 2019 : l'Alliance africaine pour l'économie circulaire a inclus ce secteur dans ses Cinq grands paris<sup>34</sup> qui offrent des possibilités immédiates pour tirer parti des transitions rapides vers les économies circulaires. WRAP, une ONG britannique d'action pour le climat en association avec le Forum économique mondial, a lancé l'initiative Textiles 2030<sup>35</sup> en avril 2021 et thredUP<sup>36</sup>, un marché en ligne de vêtements de seconde main, a levé 168 millions USD grâce à son introduction en bourse en mars 2021 (exemple Morgan Stanley).
- L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUE ont collaboré à un premier appel à l'action basé sur une étude mondiale des produits plastiques agricoles utilisés dans différentes chaînes de valeur.<sup>37</sup> La pollution plastique n'apparaît pas actuellement comme un axe d'investissement du Fonds international de développement agricole.

(e) **Un accent explicite sur les préoccupations d'équité, de genre et de justice dans des solutions innovantes pour lutter contre la pollution plastique.** La pollution est reconnue comme ayant des impacts différents et disproportionnés sur les femmes, les travailleurs formels et informels et sur les populations locales et autochtones, y compris des impacts potentiels sur la santé<sup>38</sup> et des risques d'exposition plus élevés pour les femmes dans le tourisme<sup>39</sup> et la collecte informelle des déchets.<sup>40</sup> En 2019, la préoccupation était que peu d'accords de financement appliquaient une optique explicite de genre et d'équité et que les fonds disponibles pour les initiatives communautaires et autochtones pour répondre à la pollution plastique selon leurs propres termes étaient limités. Aujourd'hui, il y a encore peu d'exemples d'accords de financement qui fonctionnent selon une optique de genre, d'équité et de justice dans les données recueillies pour le présent aperçu. La garantie du portefeuille de prêts de l'USAID avec Circulate Capital dans la région indopacifique vise à autonomiser les femmes entrepreneures. Le Programme des Nations unies pour le développement invite les organisations à but non lucratif à demander un financement dans le cadre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la mise en œuvre de projets communautaires visant à lutter contre la pollution plastique par le recyclage. Le partenariat de l'USAID avec Alliance to End Plastic Waste finance les moyens de subsistance durables, la santé et la sécurité des travailleurs du secteur des déchets, tant formels qu'informels. Les points de vue intersectionnels et intergénérationnels sont essentiels lorsque l'on tient compte de la répartition des risques, des coûts et des avantages du statu quo et des transitions en matière de durabilité. Des réflexions plus approfondies sont nécessaires sur le rôle

---

<sup>33</sup> Karasik, R., Vegh, T., Diana, Z., Bering, J., Caldas, J., Pickle, A., Rittschof, D., & Virdin, J. (2020). *20 Years of Government Responses to the Global Plastic Pollution Problem* (NI X 20-05; p. 311). Duke University

<sup>34</sup> <https://www.aceafrica.org/5-circular-bets>.

<sup>35</sup> <https://wrap.org.uk/taking-action/textiles/initiatives/textiles-2030>.

<sup>36</sup> <https://www.thredup.com/>

<sup>37</sup> FAO. 2021. *Assessment of agricultural plastics and their sustainability – A call for action*. Rome.

<https://doi.org/10.4060/cb7856en>, last accessed 29 August 2022.

<sup>38</sup> J.T. Brophy, M.M. Keith, A. Watterson et al. (2012). Breast cancer risk in relation to occupations with exposure to carcinogens and endocrine disruptors: a Canadian case-control study. *Environ Health* 11, 87. Available at: <https://rdcu.be/bWVIP>.

<sup>39</sup> World Tourism Organization and UN Women (2010). *Global Report on Women in Tourism*. Available at: [http://www2.unwto.org/sites/all/files/pdf/folleto\\_globalr\\_report.pdf](http://www2.unwto.org/sites/all/files/pdf/folleto_globalr_report.pdf).

<sup>40</sup> GA Circular (2019). *The Role of Gender in Waste Management*. Available at: <https://oceanconservancy.org/wp-content/uploads/2019/06/The-Role-of-Gender-in-Waste-Management.pdf>.

que les accords de financement vont jouer pour permettre des transitions plastiques justes et équitables à l'avenir.<sup>41</sup>

#### Section 4 : Aperçu d'autres accords internationaux de financement

19. Les cinq questions de base identifiées pour le financement de la lutte contre la pollution plastique (paragraphe 11 ci-dessus) sont des questions de longue date pour les instruments existants engagés dans le financement d'actions environnementales mondiales. Il est donc possible de tirer des enseignements de ces accords de financement pour la conception et la mise en œuvre futures de mécanismes internationaux de financement destinés à lutter contre la pollution plastique.

- (a) **Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.** Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs est un mécanisme de financement commun qui implique plusieurs organisations du système des Nations Unies ou autres organisations internationales dont les ressources sont mises ensemble et détenues en fiducie. La caractéristique déterminante est leur potentiel pour des flux financiers durables et fiables et le partage des risques entre les partenaires. Bien qu'initialement créés pour mettre en commun des fonds publics, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs se sont développés pour inclure également des financements mixtes publics et privés. Plusieurs évaluations indépendantes ont souligné que les principaux avantages sont essentiellement de permettre des réponses de financement rapides, plus flexibles et mieux coordonnées. Les enseignements que ce mécanisme pourrait offrir sont les suivants : des principes de conception de mécanismes de financement qui répondent à des conditions telles que des objectifs larges ou multiniveaux, des portefeuilles de projets divers, des difficultés de suivi à long terme ou des résultats rarement évalués et validés de manière indépendante, et des défis dans le traçage des voies depuis les interventions jusqu'à l'impact réel.<sup>42</sup>
- (b) **Les accords multilatéraux existants en matière d'environnement offrent des exemples de conventions et des mécanismes financiers connexes.** Il est possible d'identifier deux groupes :
- i) La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce groupe a) établit des obligations différenciées et flexibles pour les parties, b) dispose de modèles de financement à flux multiples (par exemple, le Fonds vert pour le climat, le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal), c) est soucieux d'envoyer des signaux forts sur la participation de l'industrie et d) s'efforce de faire parvenir le financement là où il est le plus important pour l'action. Les enseignements que ces mécanismes pourraient offrir sont les suivants : ces modèles de financement comprennent l'utilisation d'approches très ciblées, privilégiant l'accès direct pour les bénéficiaires admissibles, et ils mettent l'accent sur des mesures d'élimination progressive et constante semblables aux interventions en amont pour lutter contre la pollution plastique.
- ii) La Convention de Minamata sur le mercure et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ce groupe a) traite de différents polluants dont certains sont pertinents pour les plastiques dans une certaine mesure, par exemple les actions de la Convention de Stockholm sur les additifs, b) cible des défis comparables en matière de durabilité posés par les polluants persistants et toxiques et c) applique des cadres de cycle de vie et de transitions. Le récent mécanisme financier de la Convention de Minamata est composé de deux flux de financement distincts, le FEM et le Programme

<sup>41</sup> Chaturvedi, B. (27 April 2022). *Transitioning into a circular economy of plastics: A roadmap*. Expert Speak brief, Observer Research Foundation. Available at: <https://www.orfonline.org/expert-speak/transitioning-into-a-circular-economy-of-plastics-a-roadmap/>.

<sup>42</sup> Norad and UNSG, (2021). *Early Lessons and Evaluability of the UN COVID-19 Response and Recovery MPTF*, Norad and Executive Office of the Secretary-General, United Nations, available at:

<https://www.norad.no/globalassets/publikasjoner/publikasjoner-2021/evalueringer/early-lessons-and-evaluability-of-the-un-covid-19-response-and-recovery-mptf>; World Bank (2017). Trust Fund for Environmentally & Socially Sustainable Development (TFESSD): Completion report to development donors;

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/2/Add.1 – Evaluation of the Multilateral Fund For The Implementation Of The Montreal Protocol; Sixth comprehensive evaluation of the GEF (OPS6) - Final Report December 2017; SAICM Study on industry involvement in the Integrated Approach to financing the sound management of chemicals and waste, September 2021; UNEP/EA.4/INF.16 - Evaluation of the implementation of the integrated approach to financing the sound management of chemicals and waste; UNEP(DTIE)/Hg/INC.1/8 - Options for predictable and efficient financial assistance arrangements.

international spécifique pour soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique, qui est géré par le PNUE. La Convention de Minamata est également soutenue par le Partenariat mondial sur le mercure, qui joue un rôle de catalyseur de l'action mondiale sur le mercure et fournit des informations, un renforcement des capacités et une sensibilisation. Les enseignements que l'on peut tirer de ce mécanisme sont que ces modèles de financement mettent l'accent sur la pollution qui est persistante dans les environnements naturels et adoptent des approches de la pollution fondées sur le cycle de vie. En outre, la Convention de Minamata comprend plusieurs mécanismes qui visent à soutenir le renforcement des capacités et la mise en œuvre à différentes étapes du cycle de vie.

- (c) **Il existe d'autres modèles et instruments dont les expériences et les caractéristiques sont pertinentes pour les cinq questions de base du financement de la lutte contre la pollution plastique.** Les modèles suivants sont proposés comme sources d'enseignements possibles : l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination ; le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ; le FEM ; le Fonds vert pour le climat, le Fonds mondial pour les récifs coralliens ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; le Fonds d'équipement des Nations unies ; le fonds du Programme des Nations unies sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts ; et le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire. Les enseignements que l'on peut tirer de ce modèle sont que les processus et les résultats du développement, avec leurs mesures de financement innovantes, pourraient inspirer les actions de financement pour lutter contre la pollution plastique à l'avenir. Par exemple, certaines expériences sont en cours pour développer des opportunités attractives pour l'investissement privé, en particulier pour augmenter les flux de financement de manière continue et à long terme (par exemple, le mécanisme de financement de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination).

## Section 5 : Résumé et conclusions

20. **Résumé. L'avancée majeure des dernières années semble être un abandon du traitement de la pollution plastique uniquement comme une question de gestion des déchets ou de la pollution environnementale.** En 2022, la pollution plastique est considérée comme un défi généralisé de consommation et de production durables. L'expansion des accords de financement multilatéraux et bilatéraux en réponse à cette évolution est remarquable et la bienvenue, mais on observe également que le financement est largement canalisé avec une orientation thématique dans le cadre d'initiatives plus larges sur des domaines tels que la santé des océans, la pêche, la gestion des déchets solides ou l'économie circulaire. L'accès des pouvoirs publics nationaux et du secteur privé à ces accords de financement est en hausse, et les mécanismes de financement privés à but lucratif commencent à jouer un rôle important. On prévoit qu'avec la mise en place de dispositions réglementaires et incitatives, ces changements s'accéléreront, à l'instar de ce qui a été observé dans de nombreux autres secteurs. Le mélange d'instruments de financement observé entre 2020 et 2022 indique que deux grandes stratégies de lutte contre la pollution plastique sont en jeu – la gestion en aval et la prévention en amont – et qu'une transition entre les deux est potentiellement en train de s'amorcer.

21. Parmi les soumissions au Comité intergouvernemental de négociation, plusieurs pays ont **proposé un mécanisme financier dédié pour soutenir la future mise en œuvre de l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.** Trois points de l'analyse d'ensemble sont proposés dans le but de mettre en lumière certaines idées pertinentes pour la conception future d'un tel mécanisme :

- (a) Cinq questions de base ont été identifiées lors de la préparation de l'inventaire 2020 : i) l'attrait des investissements privés ; ii) l'accès des pouvoirs publics nationaux aux mécanismes de financement multilatéraux ; iii) les difficultés de coordination des fonds multilatéraux et bilatéraux ; iv) les ressources pour une approche stratégique de la prévention de la pollution plastique ; et v) un accent explicite sur les préoccupations d'équité, de genre et de justice dans des solutions innovantes pour lutter contre la pollution plastique. **Ces éléments resteront probablement pertinents dans les années à venir et évolueront dans un contexte de changement des priorités et des flux de financement bilatéraux.** Certains enseignements pour la conception d'un mécanisme financier dédié efficace pourraient être tirés des accords internationaux de financement actuels identifiés à la section 4, en particulier des mécanismes financiers des accords multilatéraux existants en matière d'environnement et des institutions de financement connexes, comme le FEM et le Fonds vert pour le climat. Bien que le financement de l'innovation fasse partie de l'objectif du mécanisme financier dédié, l'attention portée aux cinq questions de base dans le cadre d'une évaluation complète de ces mécanismes existants permettra de tirer des enseignements saillants en matière de conception et de mise en œuvre. Un tel exercice aidera également tout nouveau mécanisme dédié à s'appuyer sur les mécanismes existants qui se sont avérés efficaces et efficaces.

- (b) **Pour que les opportunités de transition soient effectivement exploitées, un effort conjoint de leadership entre les acteurs publics, privés et de la société civile est nécessaire pour la gestion des risques.** Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le financement des actions visant à prévenir la pollution plastique. Pourtant, le rôle des pouvoirs publics internationaux, régionaux et nationaux dans la définition des voies et le soutien des flux financiers privés pour s'engager dans la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire des plastiques demeure absolument essentiel. Ce financement sera largement guidé et optimisé par des politiques nationales réglementaires ou incitatives. Le plastique demeure un produit clé dans la société et dans l'économie. Forbes a rapporté les<sup>43</sup> conclusions de Porfolio.earth<sup>44</sup> selon lesquelles des prêts et des souscriptions d'environ 1 700 milliards USD ont soutenu quarante acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement des plastiques dans le statu quo de la production et de la consommation de plastiques. Il faudra développer les efforts futurs sur le financement international de l'action visant à investir dans des solutions intelligentes, dans une nouvelle conception et dans une nouvelle réflexion afin de prévenir la pollution plastique. On s'attend à ce que de tels investissements soient réalisés dans les pays où les lois-cadres, les politiques-cadres et autres conditions-cadres sont bien établies.<sup>45</sup>
- (c) **Des questions nouvelles et émergentes observées dans des études récentes sont recommandées pour examen**
- i) **Les instruments fiscaux qui encouragent la réutilisation et limitent l'utilisation peuvent être utiles, mais ils peuvent ne pas apporter suffisamment de financement régulier et fiable pour accompagner les changements profonds dans les institutions et les pratiques sur le long terme.** Comme pour tous les prélèvements fiscaux, ces recettes proviennent d'actions visant à réduire les flux de plastiques, ce qui à son tour diminuera l'assiette des recettes au fil du temps.<sup>46</sup> De tels instruments fiscaux doivent donc être soigneusement calibrés avec les changements de système que ces instruments sont censés apporter. Il semblerait que la structure de coûts actuelle selon laquelle le plastique vierge reste une source moins chère que le plastique recyclé ne peut être abordée que par des mesures fiscales qui limitent l'offre ou augmentent le contenu recyclé.
- ii) **L'assurance et le rehaussement de crédit pourraient s'avérer de futurs instruments financiers possibles.** Alors que la Banque mondiale est extrêmement active dans le financement international relatif à la pollution plastique, il est à noter que l'Agence multilatérale de garantie des investissements, qui fournit une assurance contre les risques politiques et un rehaussement de crédit pour les investisseurs et les prêteurs du secteur privé transfrontière, n'inclut pas explicitement les questions relatives aux plastiques dans les projets financés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il faut espérer que les transactions futures, que ce soit celles de l'Agence multilatérale de garantie des investissements ou de la Banque mondiale, puissent s'appuyer sur les instruments de risques du portefeuille de prêts innovants pour la réduction de la pollution plastique.
- iii) **Éléments d'appui budgétaire.** Les éléments d'appui budgétaire des banques multilatérales de développement (actions préalables) pourraient explorer l'incorporation de la réduction de la pollution plastique ou des changements liés à la politique fondée sur le cycle de vie des plastiques comme faisant partie de l'opération d'appui budgétaire.
- v) **Il existe toujours une possibilité de conséquences négatives involontaires des solutions innovantes en matière de pollution plastique qui sont encouragées et financées à ce jour.** Par exemple, le présent aperçu a trouvé des références à des projets d'investissement et à des actions nationales en faveur de la réutilisation et du recyclage des déchets plastiques sous forme de granulats de construction. Cette pratique présente un risque élevé de fuite possible de plastiques (dégradation du microplastique dans les sols et les cours d'eau) au fil du temps ; il s'agit donc d'une solution qui peut créer des problèmes à long terme. Par conséquent, il est déconseillé d'encourager l'utilisation de

<sup>43</sup>Scott, M. (8 January 2021). *Banks Called Out For Their Role In Financing Plastic Pollution*, available at: <https://www.forbes.com/sites/mikescott/2021/01/08/banks-called-out-for-their-role-in-financing-plastic-pollution/>.

<sup>44</sup> Portfolio.earth (2021) *Bankrolling plastics*, available at: <https://portfolio.earth/wp-content/uploads/2021/01/Portfolio-Earth-Bankrolling-Plastics.pdf>.

<sup>45</sup> ERBD (2018). *From waste to resources: mobilising the private sector to deliver sustainable waste management*, European Bank for Reconstruction and Development, available at: <https://admin.gihub.org/resources/publications/from-waste-to-resources-mobilising-the-private-sector-to-deliver-sustainable-waste-management/>.

<sup>46</sup> Desalegn & Tangl (2022) and Pérez-Morón (2023), as above.

plastiques dans les constructions appelées à se dégrader (notamment les routes et les zones à forte fréquentation). Cela implique qu'une évaluation suffisante de l'environnement et des risques concernant les conséquences possibles des solutions nouvelles ou alternatives doit être réalisée avant de procéder à des investissements importants.

iv) **Le suivi et l'évaluation des flux de financement et de leur impact** sur les pratiques et les résultats de l'économie circulaire dans l'économie réelle seront difficiles sans un certain degré d'harmonisation de la terminologie. Le présent aperçu montre un domaine en évolution rapide avec diverses taxonomies utilisées par différentes communautés pour des mécanismes de financement couvrant différents thèmes de politique environnementale mondiale, le monde de la finance internationale et diverses industries tout au long du cycle de vie des plastiques. Le suivi des flux financiers tout au long du cycle de vie des plastiques et l'évaluation de l'efficacité des différentes interventions de financement sont une façon de clarifier les progrès réalisés en matière de financement, la mise en œuvre et les efforts les plus gratifiants en ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif d'instaurer une économie circulaire des plastiques.

---